

Urbanisme - PLU

ASSAINISSEMENT ET RESEAU COLLECTIF - EAU POTABLE

Tout est lié.

L'URBANISME

Après l'élaboration de notre Plan de Protection des Risques, rendu obligatoire par le glissement de terrain du versant de "La Corbière, La Molière", et son approbation en juin 1998, nous avons engagé l'élaboration de notre P.O.S., cette même année. Je ne reviens pas sur les épisodes qui font que cette démarche n'ait pas encore aboutie aujourd'hui. Néanmoins, devenu Plan Local d'Urbanisme par la loi S.R.U. du 13 décembre 2000 :

- nous pourrions en voir le bout cette année 2004. Comme déjà dit, ce document d'urbanisme, qui s'imposera une fois concrétisé, ne sera pas celui que nous aurions souhaité. Deux différences majeures :
- le gel des constructions sur toute la partie "glissement de terrain" pour cause d'impossibilité d'assainissement.
- l'urbanisation du chef lieu, alors que nous souhaitions laisser ces terrains plats à l'agriculture.

Mais aussi des raisons de satisfaction :

- la prise en compte de l'ensemble du bâti existant, y compris le bâti isolé, permettant son entretien, voir un développement "raisonnable".
- une répartition satisfaisante du constructible sur l'ensemble de nos villages : Curseille, le Chef lieu, la Crosse, Les Ruhin, Floret dans un premier temps, les Reybaz, la Motte, par la suite, ainsi les nouvelles constructions pourront être intégrées plus facilement d'autant plus que quelques unes pourront être accueillies sur Vuan ou Ludran.
- le développement de notre zone d'activité économique, après raccordement à l'assainissement collectif et au lotissement de la surface dont nous sommes propriétaires.

A ce jour, la carte de zonage est arrêtée, le règlement du P.L.U. est approuvé par le Conseil Municipal, une seconde réunion publique d'information sera tenue dans les prochains mois; nous attendons les conclusions de la commission des sites et de la chambre d'agriculture en ce qui concerne notre zone d'activité économique. La demande d'Utilité Publique pourra alors être engagée. Durant l'enquête d'utilité publique, chacun pourra saisir le commissaire enquêteur de sa ou de ses requêtes. Une information sera faite des dates de la tenue de l'enquête et de la présence du commissaire enquêteur. Les documents, carte de zonage et règlement sont consultables en Mairie et le seront durant la durée de l'enquête. Notre Plan Local d'Urbanisme devrait être approuvé par Monsieur le Préfet fin de l'automne. Le début de la sortie du tunnel.

L'ASSAINISSEMENT se précise également.

Après le long retard du bureau d'étude et des maîtres d'oeuvre dans l'étude du schéma général d'assainissement du canton et des cartes communales, l'un des motifs du retard de notre P.L.U., après les hésitations d'une réalisation intercommunale d'un assainissement collectif, le choix a été fait d'une réalisation individuelle. Quatre raisons justifient ce choix :

- un coût d'investissement globalement plus économique,
- un coût de fonctionnement moindre,
- une maîtrise du délai de réalisation,
- un rejet en plusieurs points le long du cours de la Menoge.



La future station d'épuration

Comme déjà dit l'année dernière, notre projet d'assainissement consiste à la réalisation de :

- une station de type "macrophyte" située le long de la Menoge au pied de Curseille,
- un réseau de collecte des villages de Floret, Les Ruhin, Chez Vachat, Chef lieu, La Crosse, Curseille, ZAE Chez Merlin.

Dans un second temps Les Reybaz, La Motte.

L'étude confiée aux services DDAF et DDE est quasi finalisée, les financements, notamment subventions, se mettent en place, après appel d'offres, l'adjudication des travaux devrait se faire début de l'automne avec début de ceux-ci fin de l'année.

Si les travaux se précisent, le budget également. La première estimation globale se situait à 1,7 millions d'euros. La règle est de payer l'assainissement par le budget de l'eau, et théoriquement ce budget doit être équilibré, en sachant cependant que pour les communes de moins de 3000 habitants, un abondement du budget général de fonctionnement est encore possible. Donc, trois sources de financement possible :

- un droit de branchement pour chaque immeuble (une première rentrée de fonds qui peut limiter l'emprunt donc les annuités futures)
- un abondement du budget de fonctionnement vers le budget de l'eau (en fonction du disponible)
- un coût de l'assainissement se rajoutant au prix du m³ d'eau.

Il conviendra de trouver un équilibre entre ces trois sources de financement, en sachant que le réseau de collecte vient jusqu'à un regard de branchement sur la parcelle construite, le raccordement des eaux usées de l'immeuble à ce regard étant à la charge de chaque propriétaire. Vous le voyez, le coût globalement ne sera pas neutre !

LA DISTRIBUTION D'EAU appelle d'emblée deux constats :

- 1- malgré une sécheresse inconnue de mémoire d'hommes, nous n'avons pas subi de rupture d'approvisionnement en 2003.
- 2- suivant le rapport annuel de la DDASS sur la qualité de l'eau, malgré deux analyses de sources mentionnant une anomalie bactériologique, la qualité de l'eau distribuée sur l'année est bonne. Ce rapport est consultable en Mairie.



Quant à l'approvisionnement de nos robinets, quatre points sont à remarquer :

- la ressource n'est pas directement liée à la météo. Ce phénomène est confirmé par le bureau de Monsieur Sivertz qui mène actuellement la recherche de nouvelles ressources et qui dit que les sources actuelles sont le fruit des infiltrations en amont de ces sources. Les infiltrations d'eau de pluie ou neige, traversent différentes couches du sol, notamment des roches. Il faut 1 à 2 ans à ces eaux entre le moment de pluie et celui où elles ressortent. Autrement dit, la sécheresse 2003 aura des conséquences en 2004 voire 2005.
- les travaux réalisés sur notre réseau depuis plusieurs années portent leurs fruits. Depuis le changement des auto-stabilisateurs de pression dans les différentes chambres de distribution, nous n'avons pas eu de nouvelles ruptures de colonnes. Mais cela reviendra, aujourd'hui ou demain, le terrain poursuivant son mouvement. D'autre part, la recherche et le traitement systématique des fuites rend notre réseau "performant", le taux des fuites étant de l'ordre de 20 %.
- les économies d'eau réalisées par nombre d'entre nous sont indispensables. L'année dernière, entre fin août et septembre, le niveau des réservoir oscillait entre moins de 100-120 m3 (il est de 500 m3 au total). Les petites économies de chacun, litre par litre, ou cinq litres par cinq litres, représentent chaque jour plusieurs m3, multiplié sur 1 mois, c'est certainement la différence entre le point de rupture et le fait que nous ayons passé l'été sans rupture.
- l'eau de la "fruitière" est indispensable. Cette eau, propriété des agriculteurs, leur permet d'approvisionner leurs bêtes. C'est au quotidien plus de 50 m3, aujourd'hui notre situation ne pourrait se priver de cette ressource.

Vous le voyez une nouvelle fois, notre situation est fragile, il y a quelques inquiétudes à avoir pour 2004. Restons vigi-

lants quant à d'éventuelles fuites que chacun pourrait constater, restons vigilants et solidaires sur les économies si nous devons le faire.

Je l'ai évoqué, nous recherchons de nouvelles ressources. Après l'échec de nouvelles sources côté Voirons, après l'échec d'un sondage sur Ludran, un sondage entre Curseille et La Corbière apporte quelques espoirs. Vous l'avez peut-être vu, l'eau coule au tuyau à l'angle de la propriété Mr et Mme Rousseau. Cette eau vient de 60-62 m de profondeur. Si aujourd'hui ce forage est artésien, il ne devrait pas le rester, c'est simplement le fait des infiltrations de surface. L'espoir est ce qu'il en restera en période d'étiage, en août-septembre. Des mesures de pompage seront faites à ce moment là, actuellement une capacité relative de 20 m3/heure est là, qu'en restera-t-il en septembre ? La moitié nous rassurerait déjà...dans cette hypothèse, au minimum deux ans de formalités administratives pour avoir l'autorisation d'exploiter cette eau, ensuite, il faudra l'intégrer dans notre réseau. La vie est une longue école de patience...

Et tout n'est pas terminé :

- le P.L.U. abouti,
- l'assainissement réalisé,
- de l'eau dans les tuyaux.

Tout cela avec deux contraintes aujourd'hui :

- 1- la raréfaction des terrains constructibles
- 2- des coûts de viabilisation de plus en plus élevés.

La raréfaction des terrains constructibles naît d'une double volonté, celle de protéger l'environnement et celle de protéger notre agriculture. Peu de gens souhaitent voir "bétonner" notre vallée, peu de gens imaginent notre territoire sans agriculteurs. Ajoutons à cela la nécessité de gérer les eaux pluviales, de réaliser les extensions de réseaux pour desservir les nouveaux terrains constructibles : ceux-ci seront de plus en plus rares donc de plus en plus "chers", la viabilisation sera de plus en plus difficile. Un cherchera à construire sur des surfaces de plus en plus réduites, il faudra donc gérer au mieux d'une façon collective les m2 disponibles. C'est l'objet de notre réflexion actuelle, comment organiser les parcelles actuelles, issues de différents propriétaires en parcelles constructibles de 7 à 800 m2. Qui réalise la viabilisation, accès, extension des réseaux eau et assainissement, réseaux d'eaux pluviales ? La commune peut le faire et instituer une PVR - Participation pour Voies et Réseaux aux m2 constructibles. Est-ce son rôle de faire de "l'immobilier" ? Y-a-t-il une autre solution ?...



Il y a encore du travail pour demain...